

Le 15 juillet 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 15 juillet 2019 à 18 h 45 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, et M. Benoit Rheault, greffier. Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

13 805

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un avis spécial a été signifié le 9 juillet dernier à tous les membres du Conseil et que, par conséquent, tous les membres du Conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi;

Pour ce motif,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 806

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 832 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 540 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT, REMBOURSABLE EN 20 ANS, POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉFECTION DE LA DALLE DE L'ARÉNA BERTRAND-LEPAGE

ATTENDU la nécessité de réaliser le projet de réfection de la dalle de l'aréna Bertrand-Lepage;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire de ce Conseil tenue le 8 juillet 2019, et compte tenu que le greffier a mentionné les changements entre ce projet et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU QUE le greffier ou la personne qui préside la séance a mentionné notamment l'objet de ce règlement ainsi que le mode de financement et de remboursement de la dépense entraînée par ce dernier;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le « Règlement n° 832 décrétant une dépense de 540 000 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans, pour la réalisation du projet de réfection de la dalle de l'aréna Bertrand-Lepage », tel que déposé, et précise que ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et à l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation tel que requis par l'article 556 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question.

13 807

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu à l'unanimité,

Que : la séance soit levée. Il est 18 h 55.

ADOPTÉE

**Jean Pierre Rioux
Maire**

**Benoit Rheault
Greffier**